

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens
et de la Coordination des
Politiques Publiques

Gap, le

17 OCT. 2014

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**Autorisation du projet d'aménagement hydraulique
du torrent du Béal de l'Adroit sur le territoire de la commune de Vars**

En application de l'arrêté préfectoral n° 2014290 - 0010 du 17 octobre 2014, le public est prévenu qu'une enquête au titre du Code de l'Environnement, préalable à l'autorisation du projet d'aménagement hydraulique du torrent du Béal de l'Adroit sur la commune de Vars, se déroulera pendant 30 jours consécutifs, **du lundi 17 novembre 2014 au mardi 16 décembre 2014 inclus**, en mairie de Vars.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête contenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public en mairie de Vars, pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Vars – Saint-Marie - 05260 VARS

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vars :

- le lundi 17 novembre 2014, de 14 h à 17 h)
- le jeudi 4 décembre 2014, de 14 h à 17 h) *ouverture exceptionnelle de la mairie*
- le mardi 16 décembre 2014, de 14 h à 17 h)

Monsieur Yves LARNAUDIE, Technicien Territorial Chef en retraite, a été désigné, par décision du 8 octobre 2014 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Claude MIQUEROL, Coordonnateur emploi-formation en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de cette enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vars, et en Préfecture des Hautes-Alpes (DM CPP-BDDAJ).

Le préfet statuera par arrêté, sur la demande d'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement hydraulique du torrent du Béal de l'Adroit sur la commune de Vars.

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Vars.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Briançon

Isabelle SENDRANÉ